

Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Veillez trouver ci-jointes les permanences (de 18 à 19 h) pour les prochains mois :

Date	Ville	Salle
4 mai 2022	Aniche	Mairie
11 mai 2022	Féchain	Mairie
18 mai 2022	Masny	Mairie
25 mai 2022	Monchecourt	Mairie
1 ^{er} juin 2022	Dechy	Mairie – Bureau des adjoints
8 juin 2022	Arleux	Café de l'In Sensée-34 rue de la Chaussée à Arleux

Flash info – SYMEVAD

Sur le territoire, le SYMEVAD est aux côtés de parents qui souhaiteraient passer aux couches lavables. A cette occasion, une réunion d'information est prévue le samedi 30 avril 15h à Vitry-en-Artois. N'hésitez pas à vous inscrire pour en savoir plus sur les couches lavables et l'accompagnement technique et financier proposé par le SYMEVAD. Pour vous inscrire c'est par ici : <https://cutt.ly/7kjzdg7>

Ramassage des déchets

En raison de l'Ascension, le ramassage des recyclables et déchets végétaux, initialement prévu le jeudi 26 mai est décalé au vendredi 27 mai. Le ramassage des encombrants aura lieu le mercredi 18 mai. La collecte aura lieu dès 6h. Pensez à présenter vos déchets la veille à partir de 19h. Le volume pouvant être collecté est de 2m³ maxi par habitation.

Le printemps est là, **les déchèteries sont ouvertes** et nous vous rappelons que **les feux de toutes natures restent interdits et passibles d'une amende**. D'autres moyens plus écologiques permettent de recycler vos déchets et de limiter les nuisances vis-à-vis de vos voisins :

- La location d'un bac pour le ramassage des déchets verts,
- Le compostage individuel,

Pour toute information complémentaire, contacter le Point info Déchets au 0800 802 157.

Pensez à votre voisinage !



Tontes des pelouses

Nous vous rappelons ci-joints les horaires de tonte pour ne pas occasionner de gêne vis-à-vis de votre voisinage :

- En semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche : de 10h00 à 12h00

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 mai**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées
Tél : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Mai 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
						Férié Fête du travail Marche avec le Collectif 1026 Vente de muguet
2	3	4	5	6	7	8
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des verres	Ramassage des végétaux et des recyclables Permanence de l'assistante sociale Mairie 14h30 à 16h00		Mairie fermée	Férié Armistice 1945 11h - Mairie Cérémonie
9	10	11	12	13	14	15
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie fermée Ludothèque 14h00 à 15h00	
16	17	18	19	20	21	22
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des encombrants	Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie ouverte 9h15 à 11h45	
23	24	25	26	27	28	29
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Férié Ascension	Mairie fermée Ecoles fermées Ramassage des végétaux et des recyclables	Mairie fermée Ludothèque 14h00 à 15h00	
30	31					
Médiathèque : 16h00 à 18h30						

Notes :

Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés les samedis du mois de mai. A titre exceptionnel, la mairie sera ouverte **le samedi 21 mai** et fermée les autres samedis.

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 27 mai et le samedi 28 mai 2022 (pont de l'Ascension).

Parcours pédestre - Dimanche 1^{er} mai 2022

En famille, avec les membres du COLLECTIF 1026 de votre commune, une marche dans et aux alentours d'Estrées d'une durée de 2 heures minimum est organisée le dimanche 1^{er} mai.

Rendez-vous à 9h30, parking de la mairie.

Participation gratuite, merci de prévoir eau, collation, chaussures adaptées, protection pluie ou soleil. Ouvert à tous.



Commémoration du 8 mai

La cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 se déroulera le 8 mai à 11h au Monument aux Morts (rassemblement à 10h45 derrière la mairie). A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi en salle des mariages.

Suite à la cérémonie, Marcel Vaillant recevra la médaille de la fidélité pour les nombreux services rendus depuis de nombreuses années à notre section des anciens combattants C.A.T.M. au niveau de l'arrondissement de Douai et des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Elections législatives

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mai 2022 pour une inscription en ligne et jusqu'au 6 mai 2022 pour une inscription en mairie.

Le bureau de vote sera ouvert à la salle des fêtes André Cauchy de 8 h à 18 h.

L'électeur peut donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant sur le site service-public.fr.

Permanences pour les déclarations de revenus

Comme les années précédentes, M. le Maire vous aidera à remplir votre déclaration de revenus. Une permanence sera donc assurée en mairie le jeudi 19 mai de 18h00 à 20h00. Les personnes souhaitant que M. Le Maire remplisse leur déclaration d'impôts sans rendez-vous peuvent fournir les documents nécessaires sous enveloppe fermée à son attention, à remettre en mairie.

Budget 2022 - taxes et subventions aux associations

Le budget communal pour l'année 2022 a été voté le lundi 11 avril.

Le montant des taxes communales reste inchangé pour l'année 2022 :

- 35,61 % pour le foncier bâti
- 54,72 % pour le foncier non bâti

Les subventions ont été attribuées aux associations communales pour un montant total de 9 350 €.

Application « Panneau lumineux »

Le panneau lumineux d'information installé au carrefour entre la rue du Général de Gaulle et la rue de la Mairie permet de relayer les informations communales, de Douais Agglo, du SYMEVAD, du SIRA, des associations du village, ... Il fonctionne de 6h à 23h.

Les informations à diffuser sont à transmettre sur la boîte mail de la commission information et communication : communication@estrees.fr qui aura en charge la publication des infos.

Vous disposez d'un mobile et d'une connexion internet ? Les infos seront directement disponibles sur votre appareil. Cherchez l'application "CentoLive" sur votre mobile via le store (Google Play ou App Store) ou scannez l'un des deux QR codes ci-contre puis installez l'application.

Ajoutez la ville que vous souhaitez suivre à vos favoris. Soyez alerté par notifications push.



Cadre de vie - Propreté

L'entretien des trottoirs et des caniveaux, même s'ils appartiennent au domaine public, est à la charge du riverain, locataire ou propriétaire, sur toute la longueur de son habitation, et ce en toute saison. Il concerne le balayage, le désherbage et le démoussage en excluant tout produit phytosanitaire, dont l'utilisation est interdite sur l'espace public. Quelques astuces simples et efficaces pour débarrasser votre trottoir des mauvaises herbes. Vous pouvez :

- Utiliser binettes, rasettes, couteaux et autres outils à désherber pour déloger les végétaux,
- Arracher à la main les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons...),
- Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre, récupérez-la pour la verser sur les herbes indésirables ! Elle a des propriétés de désherbant naturel.

Attention : l'eau de javel, le sel ou encore le vinaigre, parfois conseillés pour désherber le trottoir, sont à proscrire. Ces usages sont en effet nuisibles pour les eaux de surface et souterraines.

Les personnes dans l'incapacité de réaliser ces travaux peuvent se faire connaître en mairie.

Merci à vous pour votre contribution à l'entretien de notre beau village.

Fêtes du Mont Carmel – 16 et 17 juillet 2022

Les fêtes du Mont Carmel auront lieu le 16 et 17 juillet prochain. La municipalité et les associations finalisent le programme dont vous trouverez ci-joint une ébauche, sous réserve de modifications indépendantes de notre volonté :

Samedi 16 juillet :

- Brocante en journée
- Soirée concert au stade, suivi du feu d'artifice. Il sera possible de se restaurer sur place.

Dimanche 17 juillet :

- Marche à pied autour du village en matinée
- Défilé avec différentes troupes dans l'après-midi.

Un programme détaillé vous sera communiqué ultérieurement.

Toute personne souhaitant s'impliquer auprès de la municipalité et des associations dans l'organisation de ces fêtes peut de faire connaître en mairie ou via la boîte mail : communication@estrees.fr.

Ferme de l'Hospice - vente de fraises

Les fraises d'Estrées sont mûres ! Mme Marie Chantal Vinois vous les propose au prix de de 4,50 € la barquette de 500 g. Pour toute commande, vous pouvez la contacter au 06 68 18 22 08.

Claire Lefebvre - vente de muguet

Comme chaque année, pour le 1^{er} mai, Claire Lefebvre Fleurs et créations, votre Fleuriste sera au croisement de la rue du Calvaire, de la rue de la Mairie et de la rue du Général de Gaulle. Un beau choix de muguet vous y sera proposé. Retrouvez-la de 8h30 à 12h30. Vous avez la possibilité de commander au 06 25 55 03 58. A très bientôt – Claire Lefebvre Fleurs et créations.

Recommandations « ânes hébergés sur un terrain de la commune »

3 de nos 5 ânes ont attrapé des fourbures qui sont dues à une alimentation trop riche et non adaptée à leur santé. Beaucoup de personnes viennent les nourrir avec des légumes, du pain et autres aliments qui ne sont pas adaptés pour leur bien-être. Notre vétérinaire leur a donné un régime restreint afin de les soigner, et cela nous engendre des coûts financiers importants. Nous allons poser des pancartes aux abords de la pâture mais ce communiqué a également vocation à vous sensibiliser. Merci à vous. Les propriétaires de ces ânes.
Communication du propriétaire.

Concours de maison fleurie

L'association « Le village Estrées vert » relance son concours de façades fleuries. Comme l'an passé, deux catégories sont en jeu : les façades avec jardin et les façades sans jardin.

Pour vous inscrire, rien de plus simple : appelez le 06 99 15 01 21 et donnez votre nom et adresse. Un jury passera le samedi des fêtes du Mont Carmel (samedi 16 juillet), la remise des prix aura lieu le soir au stade.

Nous lançons le concours dès maintenant car c'est la bonne saison pour commencer à fleurir et embellir vos façades. Nous jugerons sur la qualité, la quantité, le soin, les couleurs et l'harmonie apportés à vos façades. Alors à vos balconnières et bon jardinage !

Agenda vert de Douaisis Agglo

DOUAISIS AGGLO vous propose des animations sur tout le territoire de mars à octobre. Cette offre est en constante amélioration. En plus des nombreux événements (Nuit de la Chouette, Journée des espèces menacées, la Semaine de l'Alimentation Durable, etc.) des rendez-vous thématiques vous sont proposés et sont reliés à des politiques différentes :

- L'environnement
- Le jardinage
- L'alimentation
- Les animations éco-malin
- L'eau
- Le territoire engagé pour la nature
- La mobilité

Le guide est disponible : <https://www.douaisis-agglo.com/loisirs/nos-guides/et-si-on-agissait>

Pour y participer à ces événements, rien de plus simple, il suffit de vous inscrire au minimum 3 jours avant la date de l'animation au 03 27 99 91 81.